

CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

2016 - 2019

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental, en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET

LA COMMUNE D'AUBERVILLIERS représentée par sa Maire, Madame Mériem Derkaoui agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Le Département

La politique culturelle et patrimoniale du Département de la Seine-Saint-Denis se construit et se déploie autour de six axes majeurs :

- structurer une offre artistique et culturelle durable sur l'ensemble du territoire départemental ;
- renforcer l'action culturelle et les médiations afin de faciliter l'accès de la population dans son ensemble aux œuvres, aux artistes et aux équipements culturels ; soutenir les efforts des acteurs culturels et patrimoniaux en la matière ;
- développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et encourager les pratiques en amateur en établissant des passerelles entre les conservatoires et autres lieux de pratiques artistiques ;
- valoriser les patrimoines, matériels et immatériels, en tant qu'objets culturels ;
- intégrer la culture et l'art au sein des autres compétences du Département : champ social, éducation, enfance, jeunesse, population âgée, personnes en situation de handicap, cadre de vie, paysages, aménagement et développement urbain, mobilités durables ...
- développer la coopération culturelle et patrimoniale avec les territoires (communes, établissements publics territoriaux, établissements publics d'aménagement...) dans la fabrique de la Métropole.

La commune

Commune au passé maraîcher puis industriel, Aubervilliers est marquée aujourd'hui par de très fortes mutations urbaines (arrivée de deux lignes de métro en 2019 puis 2025, deux projets NPNRU en cours dont la création d'un nouveau quartier au Fort, arrivée du Campus Condorcet...) et par les dynamiques caractéristiques de la Seine-Saint-Denis, avec une population démographiquement jeune et d'une grande diversité culturelle (36% de la population est de nationalité étrangère, 36% également de la population a moins de 25 ans).

Aubervilliers bénéficie par ailleurs de sa proximité géographique avec la ville de Paris, renforcée par les dessertes de transports ; cette proximité et la création de nouveaux quartiers entraînent et vont entraîner dans les dix prochaines années une augmentation très forte de sa population (près de 20%).

Dotée d'un réseau d'équipements culturels remarquable, développé par 50 ans de volontarisme en matière de politique culturelle, la commune d'Aubervilliers a acquis dans ce domaine une spécificité indéniable au sein du territoire départemental et même francilien.

De plus, la densité particulièrement importante du tissu associatif culturel, qu'il soit amateur ou professionnel, constitue une opportunité pour le territoire et sa population. Il permet une offre complémentaire à côté des grandes institutions et autant d'approches des différents champs artistiques

La richesse de cette « offre culturelle » constitue aujourd'hui autant une opportunité qu'un défi. La contraction des budgets publics, l'accroissement des barrières sociales et symboliques qui se dressent entre cette offre et une partie des publics, nous obligent à rechercher encore davantage les synergies et les partenariats entre la ville et ces structures et avec d'autres partenaires. La Direction des affaires culturelles veut dans cette optique réaffirmer sa place, comme opérateur culturel mais aussi à l'articulation de ces opérateurs et acteurs culturels de la ville. Il s'agit ainsi de favoriser les synergies entre diffusion artistique, enseignements artistiques et pratiques professionnelles et amateurs et d'aider ou de veiller à la mise en place des dispositifs, devenus cruciaux, d'accompagnement et de sensibilisation des publics.

Le travail en étroite collaboration avec le Département de la Seine Saint Denis, mais aussi avec l'EPT Plaine commune et avec les autres collectivités est à cet égard particulièrement indispensable et stratégique.

En s'appuyant sur ces partenaires, ces équipements, ces acteurs culturels, et à partir de sa programmation propre, la commune souhaite mettre l'accent sur des enjeux forts comme le soutien à la création artistique et à l'action culturelle, consolider l'action culturelle à destination du jeune public, déployer l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, promouvoir les enseignements artistiques et les pratiques en amateur, permettre la structuration de passerelles entre les champs artistiques, culturels, sociaux par la prise en compte des problématiques urbaines, etc.

Le renouvellement urbain que connaît la ville depuis plusieurs années et les projets très structurants qui la marqueront d'ici 2025 soulignent par ailleurs le caractère essentiel de certains enjeux : le patrimoine et la mémoire, l'inscription des habitants dans leur ville, leur rapport au territoire, mais aussi la circulation et la rencontre entre tous les publics - « nouveaux » et « anciens » habitants, jeunes et moins jeunes, habitants des différents quartiers, personnes issues de cultures différentes et liés (ou pas, ou en partie...) à leur(s) communauté(s) d'origine... L'accessibilité aux équipements culturels et aux contenus artistiques, la circulation des publics, la médiation, l'éducation artistique et culturelle, l'art dans l'espace public, la rencontre, la co-construction des projets et l'attention portée à la diversité et aux droits culturels sont donc naturellement des enjeux très forts.

Article 1 - Objet de la convention

Constatant une convergence de leurs ambitions et la volonté d'agir ensemble pour œuvrer au développement culturel et patrimonial de leur territoire respectif, le Département de la Seine Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers ont décidé d'unir leurs efforts et de formaliser leurs

intentions dans une convention de coopération culturelle et patrimoniale.

La présente convention a pour objet de définir le périmètre du partenariat entre les deux parties et d'arrêter les moyens d'action et les ressources partagées constitutives dudit partenariat.

Article 2 - Principes de coopération culturelle et patrimoniale

En leur qualité d'acteurs majeurs de l'aménagement culturel et patrimonial du territoire, les communes, les établissements publics territoriaux et le Département ont vocation à coopérer afin de qualifier et structurer leurs interventions réciproques en faveur de la population en tenant compte des enjeux repérés sur le territoire. Ainsi, dans le cadre de la politique de coopération territoriale, le Département propose aux collectivités ou établissements volontaires de définir ensemble un nouveau contrat en faveur des politiques publiques de la culture et du patrimoine.

En 2015, au terme d'un dialogue approfondi mené avec les territoires et les services de la culture et du patrimoine la mission de coopération territoriale a acté un nouveau projet de mission articulé autour des six objectifs suivants :

1. Renforcer la place du Département dans le dialogue stratégique territorial afin d'assurer la cohérence et l'articulation des politiques publiques culturelles et patrimoniales
- 2. Définir des stratégies de politiques publiques de la culture au sens large, territoire par territoire, permettant de mobiliser les dispositifs existants et les partenaires présents et de favoriser des espaces d'expérimentations**
3. Permettre des dynamiques de coopération différenciées avec, in fine, un objectif commun
- 4. Décloisonner politiques sectorielles et territoriales en travaillant à leur intégration mutuelle**
5. Accompagner la mise en œuvre de projets culturels de territoire
6. Faire vivre le réseau de la coopération en partageant les enjeux, les réflexions et les pratiques.

Des chantiers stratégiques territoriaux

Le projet de mission a défini cinq chantiers stratégiques à conduire avec les communes et établissements publics territoriaux dans les années à venir. Ces chantiers laissent une grande part à l'expérimentation, ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent donc être complémentaires. Ils sont pensés en articulation entre les différentes échelles territoriales (entre la ville et son EPT d'appartenance et le département, entre plusieurs villes et le Département ...)

Ces chantiers sont évolutifs et engagent de nouvelles méthodes de travail en particulier en s'ouvrant à d'autres directions que celle de la culture. À titre d'exemple, le Département a mis en place des instances de travail avec les directions de l'éducation et de la jeunesse, de l'aménagement, de la voirie et des déplacements, de la nature, des parcs et de la biodiversité.

Les parcours d'éducation artistique et culturelle : *au regard du nombre élevé d'enfants et d'adolescents en Seine Saint-Denis et de la situation socio-économique complexe du territoire le Département a placé l'éducation au cœur de ses priorités. Il s'est doté d'un Projet Éducatif Départemental (PED) dont l'ambition est de favoriser la réussite scolaire et personnelle des adolescents ainsi que leur accès au plein exercice de la citoyenneté. L'éducation artistique et culturelle constitue une composante importante du PED. Elle se décline en différents dispositifs (le plan départemental La culture et l'art au collège, les résidences d'artistes en collège IN SITU, Collège au cinéma, les parcours d'éducation à l'image et de découverte urbaine) qui ont en commun de placer, en leur cœur, les artistes et les scientifiques et de favoriser la mise en partage de leurs œuvres, travaux et recherches.*

Tenant compte de la circulaire interministérielle de mai 2013 en la matière il s'agit maintenant d'expérimenter la mise en place et le développement de parcours d'éducation artistique et

culturelle, en cohérence avec les autres collectivités territoriales, le Département étant désigné comme « territoire porteur de projet » par les ministères de la culture et de l'éducation nationale.

L'art et la culture dans l'espace public : ces dernières années de nombreux projets investissant l'espace public ont vu jour sur les territoires en interaction avec ceux qui les habitent ou les pratiquent. La création hors les murs a des spécificités liées au vivant d'un territoire qui induit le renouvellement des formes d'interventions : expérimentations, décloisonnement des compétences, transversalités, organisations de travail reconfigurées, participation des habitants ... Aussi, ce chantier de coopération s'organise autour des réflexions et des enjeux de territoires, d'usages et d'artistes. Sans oublier de s'ouvrir aux questions de formation.

Culture et société : ce chantier concerne les questions relatives à l'accès des habitants de la Seine Saint-Denis à l'offre artistique, culturelle et patrimoniale (œuvres, artistes, équipements culturels, sites patrimoniaux, lieux de pratiques artistiques...), à l'évolution des pratiques culturelles individuelles et collectives à l'ère du numérique, à la participation active de la population aux projets mis en place par les artistes, les lieux ou les collectivités, à l'enjeu des droits culturels et du multiculturalisme.

Valorisation patrimoniale : la valorisation constituant l'élément pivot pour aborder les enjeux patrimoniaux, il s'agit de concevoir, avec les territoires concernés, des projets valorisant le patrimoine, par des actions de médiation, de l'action culturelle et éducative, des projets artistiques. C'est aussi l'enjeu de lecture de l'histoire et de l'organisation du tissu urbain au regard de la construction métropolitaine.

Sport et loisirs : alors que la Seine-Saint-Denis porte sur son territoire des événements sportifs à rayonnement métropolitain, voire international, qu'elle initie un grand projet autour de la création d'un pôle sport handicap et réfléchit à la mise en place de conventions de coopération sportive liant équipements et projets disciplinaires de territoire, il s'agit de porter les croisements nécessaires entre enjeux sportifs, culturels, patrimoniaux et de loisirs, quand ils font sens.

La coopération entre le Département et les territoires s'articulera donc principalement dans les quatre années à venir autour de ces chantiers qui feront l'objet d'un travail de réflexion approfondi - intégrant les partenaires culturels et patrimoniaux- et de construction de projets structurants.

- Le réseau de la coopération territoriale en Seine-Saint-Denis

Cette ambition est placée au cœur de la présente convention. La coopération s'incarne également, au delà des relations bilatérales établies entre la commune et le Département, selon des échelles géographiques pertinentes en fonction des logiques et des enjeux territoriaux : dynamiques inter territoires, cadre intercommunal, réseaux départementaux, enjeux métropolitains.

La coopération se fonde, par ailleurs, sur la capitalisation des savoirs et des expériences des uns et des autres, dans le cadre d'espaces de dialogue à créer ou à consolider.

Dans ce sens, la mission de coopération territoriale du Département co- anime le réseau de la coopération avec les directeurs des affaires culturelles des communes et établissements publics territoriaux. La participation active à ce réseau est un principe de coopération obligatoire et s'inscrit dans une logique partenariale au long cours (chantiers stratégiques, ateliers thématiques, groupes projets...). La mise en œuvre de ce réseau contribue à produire une réflexion et des propositions à partir des problématiques culturelles et patrimoniales repérées. Des dispositifs de formation plus spécifiques peuvent également être envisagés afin d'aider à qualifier les équipes et les projets.

Article 3 - Axes de coopération

L'arrivée d'un nouveau directeur des affaires culturelles ainsi que la réorganisation de la direction de la culture donnent un nouvel élan dans la coopération culturelle et patrimoniale entre la commune d'Aubervilliers et le Département qui s'entendent pour développer les axes stratégiques suivants :

Axe 1 Culture et société

La politique culturelle d'Aubervilliers – en matière de programmation – repose sur les équipements culturels municipaux mais également sur la mise en synergie et en lien des acteurs culturels et autres équipements présents sur la ville ou souhaitant travailler avec ce territoire. Elle souhaite s'appuyer sur tous les dispositifs lui permettant de construire des projets transdisciplinaires, inter-service (éducation, jeunesse, démocratie locale...) et de mobiliser la participation des habitants et des usagers .

Par ailleurs, la plupart des projets artistiques sont accompagnés d'action culturelle à destination des habitants : ateliers de pratique artistique, rencontres, éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires, ateliers parents-enfants, *master-class* en partenariat avec les structures d'enseignement artistique... L'ensemble de ces actions sont présentées sur le portail culturel de la ville et dans la brochure des ressources éducatives.

Enfin, la programmation municipale et des équipements associés (en premier lieu le Théâtre de la commune, le cinéma le Studio, les Labos...) est centrée sur les enjeux qui sont ceux de la ville et de la société. Une place importante sera faite aux propositions artistiques et culturelles qui questionnent les enjeux politiques, sociaux, urbains d'aujourd'hui afin de permettre au plus grand nombre de les partager et de s'en emparer. L'enfance et la jeunesse feront l'objet d'une attention particulière dans les stratégies de communication et de participation.

Axe 2 Les parcours d'éducation artistique et culturelle

La commune réalise actuellement un bilan de sa politique en matière d'EAC et souhaite innover et renforcer cet axe d'action publique au sein d'une ville qui bénéficie d'un essor démographique important où la jeunesse est très représentée (présence importante des 0-10 ans ainsi que des jeunes adultes de 25-39 ans) et où l'éveil artistique est pensé au cœur des politiques publiques inclusives et ouvertes à la diversité. Elle mobilisera pour le faire, les directions de l'éducation et de la jeunesse et souhaite mettre en place - entre-autres - des expérimentations pour créer des passerelles entre le temps scolaire et le temps « privé » en incluant les familles, en travaillant sur le lien parent/enfant.

Dès cette année elle a ouvert ses propositions (cinéma, patrimoine, arts visuels et spectacle vivant) de la crèche à la terminale, sur temps scolaires et périscolaires.

Axe 3 L' Art et culture dans l'espace public

La commune d'Aubervilliers comme de nombreuses villes de l'EPT Plaine-Commune connaît de nombreuses rénovations et transformations : rénovation du cœur de ville, au sud de la ville, ouverture du Campus Condorcet Paris – Aubervilliers, en 2019, à la Porte d'Aubervilliers aménagement de la rive gauche du Canal, aménagement du Fort d'Aubervilliers. Les transports ne sont pas en reste avec l'achèvement de la prolongation de la Ligne 12 en 2019 et ses 3 nouvelles stations dont une en centre-ville et avec l'arrivée de la future gare du Grand Paris Express-Fort d'Aubervilliers, en 2025.

La commune souhaitant anticiper, accompagner ces profondes mutations et intégrer l'art et la culture dans les processus de planification, de programmation urbaine et architecturale, a souhaité se doter d'une personne responsable de ces projets au sein de la Direction des Affaires culturelles. Elle s'inscrit également dans des projets à dimension métropolitaine (avenue du Street art en coopération avec la ville de Saint-Denis, Plaine-Commune, Le Département et la Ville de Paris) et s'investit pour établir une relation de co-construction de projet avec Paris (projet « Reconquête urbaine », JOP, Canal Saint-Denis...) ou avec les villes et acteurs culturels limitrophes (4 chemins Pantin/Aubervilliers, RN2/boulevard métropolitain...)

Compte-tenu de l'originalité des compétences du chargé de mission d'accompagnement des mutations qui n'est autre que le chef de service des Archives municipales et documentation, une attention particulière sera portée aux archives, à la conservation de la mémoire de ce type de processus artistique et culturel ainsi qu'à l'héritage de la politique de commandes d'oeuvres dans l'espace public qui fut celle d'Aubervilliers et de l'OPHLM pendant de nombreuses années.

Les formes, les esthétiques, les processus, des projets investissant l'espace public sont ouverts et

très diversifiés : participation et contribution des habitants, programmation de spectacles (cirque, art de la rue, jonglage), d'expositions hors les murs, de fêtes et parades, recueil de mémoires d'habitants, valorisation du patrimoine matériel et immatériel ...

Axe 4 Valorisation patrimoniale

Sous l'intitulé « hier, aujourd'hui, demain », une politique de valorisation ambitieuse – en lien le plus souvent avec VPAH - et faisant appel à la création contemporaine, aux dispositifs de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, au tourisme ... est envisagée.

Cela pourra prendre la forme d'une valorisation faisant le lien entre le patrimoine et l'émergence ou la résurgence de pratiques artisanales, d'agriculture urbaine, de production locale, notamment à la Ferme Mazier avec le projet pépinière (en lien avec le projet patrimoine horticole de La Courneuve dernière trace du passé agricole du territoire).

Cela pourrait également prendre la forme de projets liés à l'histoire d'un territoire et de ses habitants, avec une dimension archivistique, documentaire, mais pouvant aussi prendre la forme ou s'accompagner de propositions artistiques, créatives : par exemple sur La petite Prusse (Quatre Chemins) ou La Petite Espagne, ou d'une autre manière, en faisant le lien entre l'architecture d'un quartier et son appropriation par les habitants, sur le quartier de La Maladrerie créé par l'architecte Renée Gailhoustet (label "Patrimoine du XXe siècle").

La Manufacture des allumettes, ensemble industriel du XIXe dont la cheminée est classée monument historique ou le canal Saint Denis sont d'autres éléments prépondérants du patrimoine de la ville qui pourraient faire l'objet d'une valorisation ou d'une mise en perspective à travers des projets artistiques (Cf notamment le projet "Avenue du Street art").

Article 4 - Mise en œuvre et financement des actions

Afin de permettre la mise en œuvre de ces objectifs, les dispositifs inscrits dans le droit commun du Département peuvent être mobilisés ainsi que les crédits spécifiques à la coopération territoriale. Les actions sont financées conjointement par la commune et le Département. Il est recherché, dans la mesure du possible, d'autres partenariats via des financements croisés, ceci afin d'impliquer dans ces projets le plus grand nombre d'acteurs et leur donner ainsi plus d'ampleur.

Au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement de 36 400 euros est attribuée à la commune d'Aubervilliers afin de l'accompagner dans la réalisation des projets suivants :

– soutien « Aux arts, Jeunes citoyens », projet d'éducation artistique et culturelle. Mise en place d'actions culturelles en lien avec la saison 2016-2017 qui s'adressent aux jeunes de la crèche à la Terminale (temps scolaire et périscolaire) et dont les objectifs sont d'assurer un éveil artistique et culturel de la petite enfance à l'âge adulte, de désacraliser l'art par une approche ludique, pédagogique régulière et sur le long terme, de mêler pratique et école du spectateur de manière simultanée en proposant des sorties en soirée dès l'âge de 5 ans, de proposer des parcours artistiques de qualité menés par des artistes expérimentés en matière d'action culturelle, d'assurer une passerelle entre temps scolaire et temps privé : 15 000 €

- soutien aux projets d'expositions photographiques Inside Out, photographie panoramique lumineuse, de Jessica Servières ou/et La cité du commerce de Gros, projet photographique documentaire de Camille Millerand qui pourraient se voir labellisées dans le cadre du Mois de la Photo du Grand Paris en avril 2017. La commune a souhaité s'inscrire dans cette dynamique afin de promouvoir la photographie, en favoriser l'accès aux habitants à travers une proposition alliant expositions dans des lieux atypiques et/ou publics, pour développer l'action culturelle, faire connaître le travail d'artistes impliqués sur le territoire dont le travail s'appuie sur les réalités sociales et sociologiques de la ville et encourager des pratiques artistiques amateurs en favorisant les rencontres avec des professionnels de la photographie : 6 000 €

- soutien à l'intégration de la ville d'Aubervilliers au sein du festival, Rencontre des Jonglages 2017 pour des représentations sous des formes artistiques différentes - en particulier dans l'espace public - et un volet d'action culturelle. La programmation et le volet d'action culturelle se sont construits sur la base d'une concertation territoriale forte avec l'appui de l'expertise et du réseau de la Maison des Jonglages de La Courneuve. De nombreuses rencontres partenariales ont été

menées et le projet intègre une démarche d'action artistique territoriale porté la compagnie Thomas Guérineau qui est par ailleurs en résidence sur une année au Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers -La Courneuve. Les disciplines comme le cirque et le jonglage ont été choisies pour leur dimension universelle et sensible et leur capacité entre-autres à s'adresser à plusieurs générations ainsi qu'à des publics non francophones : 6 000 €

- soutien du projet de La pépinière à la Ferme Mazier : la Ferme est devenue propriété de la ville. Aussi afin de poursuivre la revalorisation de ce patrimoine, en amplifiant la dynamique des actions engagées depuis plusieurs années, notamment lors des Journées Européennes du Patrimoine, la commune souhaite développer un projet culturel, patrimonial en lien avec l'économie sociale et solidaire, avec l'association la Pépinière et avec l'association Soukmachines. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'impulser une dynamique locale avec les habitants en les sensibilisant aux questions liées à l'agriculture urbaine, à l'artisanat, à l'autopro encourager des pratiques artistiques amateurs en favorisant les rencontres avec des professionnels de la photographie : 6 000 €

- intégration de la ville d'Aubervilliers au sein du festival, Rencontre des Jonglages 2017 pour des représentations de trois formes artistiques différentes - en particulier dans l'espace public - et un volet d'action culturelle. La programmation et le volet d'action culturelle se sont construits sur la base d'une concertation territoriale forte. Ainsi, de nombreuses rencontres partenariales ont été menées et le projet intègre une démarche d'action artistique territoriale puisque la cie Thomas Guérineau présentera non seulement des petites formes hors les murs et un spectacle à l'Embarcadère ainsi que des projets d'action culturelle avec la population en lien avec sa résidence sur une année au Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve. C'est dans ce contexte que nous souhaitons poursuivre le travail engagé en 2016 et même le renforcer au regard de la dimension universelle et sensible du cirque qui peut s'adresser à plusieurs générations ainsi qu'à un public non francophone en s'appuyant sur l'expertise et le réseau de la Maison des Jonglages de La Courneuve qui a su se mobiliser à nos côtés de manière très importante : 6 000 €

- soutien du projet de La pépinière à la Ferme Mazier : La Ferme est devenue propriété de la ville. Afin de poursuivre la revalorisation du patrimoine, en amplifiant la dynamique des actions engagées depuis plusieurs années, notamment lors des Journées Européennes du Patrimoine, la Ville souhaite mener un projet culturel, patrimonial et en lien avec l'Economie sociale et solidaire, au sein de la ferme Mazier avec l'association la Pépinière et avec l'association Soukmachines. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'impulser une dynamique locale avec les habitants en les sensibilisant aux questions liées à l'agriculture urbaine, à l'artisanat, à l'autoproduction, à la relocalisation des productions, mais également au patrimoine bâti et à la mémoire de la ville d'Aubervilliers : 3 000 €,

- soutien au projet artistique de la chorégraphe Myriam Lefkowitz, La Piscine, dans le cadre du jeu de piste De visu 2016 – Bâtis comme des Athlètes, réalisé par le service du patrimoine du département avec la collaboration des services municipaux de la commune qui propose la découverte sous forme ludique du patrimoine sportif d'Aubervilliers. La Piscine propose des rencontres insolites et créatives entre spectateurs et artistes au Centre nautique Marlène Peratou à Aubervilliers : balade les yeux fermés, conversations autour d'un sujet politique, sieste accompagnée d'objets et de sons, un questionnaire via un audio-guide, des cartes, des livres, des breuvages, etc. : 6 400 €

Article 5 - Modalités de pilotage

Les deux parties insistent sur la nécessité de travailler conjointement au pilotage de la convention, ainsi qu'au suivi des projets menés et soutenus mutuellement dans son cadre, afin de faire évoluer positivement le partenariat ainsi engagé. Elles instaurent une dynamique d'ouverture et d'expérimentation, prennent en compte la notion de risque, dans une démarche d'intelligence collective.

Le Département et la commune s'entendent donc pour mettre en place un comité de pilotage propre à la présente convention. Celui-ci est chargé du suivi des actions soutenues par les deux collectivités, de l'évaluation de l'ensemble des aspects de la convention, des propositions

d'évolution des dispositifs mobilisés et des types de projets soutenus, de la rédaction des avenants annuels et des documents de suivi. C'est aussi un espace de dialogue stratégique continu entre les deux collectivités.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est constitué par la mission de coopération territoriale de la direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis et par la direction de la culture de la commune d'Aubervilliers. En fonction des besoins, les responsables des structures culturelles concernées par les actions menées ou les projets envisagés peuvent être conviés, ainsi que des représentant-e-s des services de la culture et du patrimoine du Département.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans. Elle prend effet à la date de sa notification par le Département, en application des articles L3131-1, L 3131-2 et L3131-4 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 - Communication et partenariat

Le Département et la commune assurent à cette coopération et à l'ensemble des actions menées et soutenues dans ce cadre, une communication et une valorisation partagées à travers leurs supports respectifs d'information et de communication. Les deux parties s'engagent à s'informer le plus en amont possible des diverses modalités de communication autour desdites actions.

La commune s'engage à rendre lisible et visible le partenariat avec le Département sur l'ensemble des supports de communication (imprimés, numériques, audio-visuels) réalisés à l'occasion de la mise en œuvre des initiatives soutenues dans le cadre de la présente convention.

Ces supports mentionnent le soutien du Département avec la présence du logo départemental téléchargeable sur www.seine-saint-denis.fr et de la phrase suivante :

« La commune d'Aubervilliers est soutenue par le Département de la Seine-Saint-Denis pour le projet..... ».

Ces supports de communication doivent impérativement être validés par le Département avant impression, le délai de validation étant fixé à dix jours ouvrés.

Les actions menées en partenariat avec la commune peuvent faire l'objet d'articles dans les publications imprimées et numériques du Département.

Le comité de pilotage fait régulièrement le point sur le respect de cette dimension dans le partenariat engagé entre les deux parties.

Article 8 - Litiges

En cas de non-respect des conditions évoquées dans les différents articles de la présente convention, il peut y être mis fin. Le Département peut alors demander le remboursement des sommes versées par lui.

Fait à Aubervilliers, le

Fait à Bobigny, le

Pour la commune d'Aubervilliers
la Maire,

Meriem Derkaoui

Pour le Département de la Seine Saint-Denis
le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel